

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

Édito



SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Edito , sommaire**

Pages 2 à 5 :

◇ **Actualités Nationales :** Brèves de l'automne

Pages 6 à 8 :

◇ **Infos nationales APF :** AG, UNEDE, CA, CNH...

Pages 9 et 10 :

◇ **Infos départementales et régionales :** Accès aux soins, Trophées Handistar, Journée accessibilité, forum social

Pages 11 à 19 :

◇ **Infos DD35 :**
- Handidon, dons
- Hommage à Louissette
- Groupes Relais,
- Renouvellement du CD
- Flash35
- Groupe Initiatives
- Programme loisirs
- CR activités, animations et opérations div.

Pages 20 et 21 :

◇ **Journée Découverte :** Poul-Fétan

Page 22 :

◇ **Résultats enquête Han'dizou**

Pages 23 et 24 :

◇ **Sports, loisirs et culture .**

Chers ami(e)s, chers adhérent(e)s,

L'heure de la rentrée a sonné. Il est encore temps de vous dire combien j'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez bien profité des derniers rayons de soleil avant l'arrivée des mauvais jours.

La rentrée, c'est d'abord la rentrée scolaire : n'hésitez pas à demander son soutien à la Délégation si vous avez connaissance de difficultés pour la scolarisation d'un enfant ou d'un jeune en situation de handicap.

La rentrée, c'est aussi le moment où on s'investit tous dans la collecte des ressources nécessaires à la bonne marche de notre association : braderie, opération « paquets cadeaux » et, cette année, « Handidon » (voir page 11). Il est important que chacun d'entre nous se mobilise selon ses possibilités : la bonne santé et le dynamisme de notre association en dépendent.

La rentrée enfin, c'est le moment aussi d'annoncer les rendez-vous de la vie démocratique qui vont bientôt arriver : l'assemblée départementale et le renouvellement du conseil départemental (voir page 16). Vous recevrez au cours du trimestre qui vient un courrier individuel pour ces deux moments essentiels. Je vous remercie par avance d'y apporter la plus grande attention.

Impossible de terminer cet éditorial sans évoquer avec émotion le décès de notre amie Louissette : adhérente de la première heure à l'A.P.F., elle s'est constamment montrée très active, déterminée et souriante. Nos pensées vont également à sa famille durement touchée par cette épreuve.

Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale A.P.F. - CD 35.

Ne manquez pas :

- ◆ L'hommage à notre amie Louissette (p.12)
- ◆ La grande campagne Handidon (p.11)
- ◆ Les RV cafète et les programmes loisirs de cet automne (p.18)
- ◆ Le vernissage de l'exposition peinture le 24 octobre
- ◆ Les braderies des 19 octobre et 29 novembre, à Rennes (p.19)



Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



BLA BLA DE ZINC

Politique du handicap



Nouvelle équipe gouvernementale - Neuville reconduite : le second gouvernement socialiste conduit par Manuel Valls ne comporte pas de changement significatif en ce qui concerne les personnes handicapées. La secrétaire d'Etat dédiée, Ségolène Neuville, est maintenue, de même que sa ministre de tutelle chargée des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol Touraine, qui hérite également du droit des femmes. Sa précédente titulaire, Najat Vallaud-Belkacem, remplace Benoît Hamon au ministère de l'Education Nationale. Au secrétariat d'Etat aux transports, Alain Vidalies remplace Frédéric Cuvillier. Ségolène Neuville a renouvelé presque intégralement son cabinet. Ce remaniement d'ampleur laisse la secrétaire d'Etat sans soutien politique et technique au moment où l'Ordonnance instaurant la mise en accessibilité durable du cadre bâti, des transports et de la voirie devait être présentée au Conseil des Ministres et promulguée (cf p.3).

Législation - le handicap dans la loi : début juillet, le premier ministre, Manuel Valls, a adressé aux membres du gouvernement une circulaire leur rappelant l'obligation de prendre en compte le handicap dans les projets de loi et de règlements qu'ils élaborent. Cette circulaire avait déjà été diffusée en septembre 2012 par son prédécesseur, Jean-Marc Ayrault, mais avait connu peu d'audience de la part des ministres, ce qui semble avoir incité l'actuel premier ministre à la leur remettre en mémoire.

FINANCES RESSOURCES



Finances - Budget 2015 à 2017 : le budget triennal a été présenté début juillet aux parlementaires. Il prévoit une progression de 4,55% des crédits du ministère de la Santé et des Affaires Sociales, incluant l'action en faveur des personnes handicapées ou âgées

dépendantes. Les budgets de l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur devraient également augmenter, de même que celui du logement.

Ponctions sur le budget de l'AGEFIPH : mi-septembre, des organisations membres du CA de l'AGEFIPH (dont l'APF) ont dénoncé une nouvelle ponction brutale (29 millions d'Euros pendant 3 ans) de l'État sur le budget de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ! Elles demandent la révision de cette décision et, a minima, l'affectation de cette ponction à l'effort porté en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, 2 fois plus touchées par le chômage que le reste de la population (24%).



Vie Autonome - Information sur les prix : un arrêté a été publié mi juillet afin de rendre obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2015, l'information du consommateur sur les prix des produits et prestations destinés à compenser la perte d'autonomie. Cela concerne les aides techniques ou à la vie mais pas les matériels et prestations délivrés par les opticiens, audioprothésistes, prothésistes et orthésistes pour appareillage de personnes handicapées. Les prix doivent être affichés TTC avec mention du tarif remboursable, le cas échéant. Un devis doit être obligatoirement remis lorsque le prix TTC est supérieur ou égal à 500€ ou que le produit est réalisé sur mesure, ou que le coût de la location est supérieur ou égal au remboursement de la Sécurité Sociale.

Emprunts - Choix de l'assurance : depuis le 26 juillet, un particulier qui contracte un emprunt immobilier disposera d'un délai d'un an pour changer, sans pénalité, d'assurance garantissant le remboursement en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité. Cette disposition qui vise à faire jouer la concurrence concerne tous les emprunteurs, qu'ils soient valides, malades ou handicapés.





ACCESSIBILITE

Les besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées abandonnés !

L'Ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun a été présentée le 25/09/2014 en conseil des ministres. Ce texte ouvre la voie à de nouvelles dérogations et détricote entièrement la loi accessibilité de 2005, en abaissant drastiquement le niveau d'exigence légale ! Dans un communiqué de presse, les associations concernées (personnes en situation de handicap, personnes âgées, familles, usagers de la voirie et des transports), dont l'APF, ont jugé inacceptable ce recul sur les acquis en matière d'accessibilité. Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ne devaient pas remettre en cause l'échéance de 2015 or, les exceptions contenues dans ce texte sont si nombreuses qu'elles bafouent littéralement les principes initiaux de la loi accessibilité de 2005. Cette ordonnance, non consensuelle (en juillet, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) avait donné un avis défavorable à ce projet), constitue un retour en arrière inadmissible et les associations demandent que ce texte soit fortement amélioré afin que soit enfin garantie la liberté d'aller et de venir des personnes. Par une déclaration du 27 septembre 2014, l'APF a exprimé sa vive désapprobation face à cette ordonnance et décidé des actions offensives : recours en Conseil d'Etat et devant les instances européennes, interpellation des parlementaires, actions locales et nationales...

Les CCI aident l'inaccessibilité : avant même la promulgation des textes révisant les normes et délais d'accessibilité, la quasi-totalité des Chambres de Commerce et d'Industrie a lancé des appels d'offres destinés à confier à des entreprises le soin de rédiger et monter des dossiers de demandes de dérogation en matière d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Logement - Simplifier l'accessibilité : fin juin, la ministre chargée du logement a présenté 50 premières mesures de simplification pour la construction de logements censées contribuer à la relance de l'immobilier. Parmi ces dispositions, seize concernent directement l'accessibilité et l'adaptabilité : suppression des dispositions pour l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant aux étages, initialement, non accessibles ; élaboration d'une réglementation spécifique pour les ERP (établissements recevant du public) existants, distincte de celle des ERP neufs ; exonération totale d'accessibilité en fonction de la topographie du terrain ; autorisation des rampes amovibles ou d'un élévateur en lieu et place d'un ascenseur, etc. D'autres mesures vont réduire la sécurité ou auront un impact négatif sur le confort d'usage et d'habitation, l'objectif visé étant de faire baisser le coût de construction au détriment de la qualité. Cette volonté gouvernementale a été confirmée fin août. Il est désormais permis de construire des appartements sans accessibilité dans les immeubles de moins de quatre étages sans ascenseur, ce qui empêchera de les adapter ultérieurement. Dans un communiqué du 30 juin, le Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés, dont fait partie l'APF, a vivement déploré cet assouplissement inacceptable du principe d'accessibilité.

TRANSPORTS

Stationnement gratuit ou non ?

En décembre 2013, une proposition établissant la gratuité du stationnement pour les titulaires de la carte européenne de stationnement, a été adoptée par le Sénat. Mais depuis, ce projet n'a pas été présenté à l'Assemblée Nationale par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Malgré ce report, des communes peuvent délibérer en ce sens, c'est ce qu'ont déjà fait Angers et Nevers. Souhaitons que d'autres communes suivent rapidement cet exemple !





EDUCATION



Rentrée scolaire 2014 : les derniers chiffres ne sont pas encore communiqués (239 160 élèves handicapés en 2013) mais leur progression dans le

secondaire demeure soutenue (97 595 en 2013 contre 28 789 en 2006), grâce notamment au développement des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis) qui ont accueilli 29 122 collégiens et lycéens l'an dernier contre 8 567 en 2006. Le quart des élèves du secondaire et la moitié de ceux du primaire sont aidés par un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), au nombre de 28 000 tous statuts confondus. 350 postes ont été créés pour la rentrée.

Activités périscolaires : la rentrée 2014 est marquée par l'arrivée des AESH et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. L'APF signale toutefois que, si l'arrivée des AESH est une avancée, il faut savoir que ces personnels de l'Education Nationale ne pourront accompagner les élèves en situation de handicap que durant les temps de classe. Alors, si un enfant a besoin d'aide humaine pendant les activités périscolaires, accrues du fait de la réforme, les parents devront s'adresser à la municipalité, à qui échoit la responsabilité de mettre en place ces nouvelles activités. Elle doit donc avoir prévu leur accessibilité, mais aussi l'organisation et le financement de l'accompagnement humain si nécessaire. En cas de difficultés liées à la scolarisation, il est possible de contacter la cellule d'écoute Aide-Handicap-Ecole mise en place par le ministère de l'Education Nationale au 0.810.55.55.00 ou à l'adresse internet suivante : aidehandicap@education.gouv.fr. N'hésitez pas, non plus, à signaler toutes difficultés rencontrées à votre Délégation APF.

Recrutement des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) : ce nouveau dispositif résulte des propositions faites dans le rapport Komites. Les AESH doivent être titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ou avoir exercé pendant au moins deux ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Ils seront recru-

tés par les établissements publics ou privés sous contrat, en Contrat à Durée Déterminée (CDD) renouvelable une fois et transformable en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) au terme de six années de fonction tous services confondus. La circulaire publiée en juillet précise également les conditions d'accès à un CDI pour les personnels d'accompagnement des élèves handicapés actuellement employés.

EMPLOI

Pas de remise en cause de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) : le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a demandé, en septembre, aux syndicats de salariés et de patrons de négocier une réforme des seuils sociaux pour revivifier le dialogue social dans les entreprises. Cette négociation portera notamment sur l'effectif salarié nécessaire pour créer un Comité d'Entreprise, désigner un délégué du personnel. Le ministère précise toutefois que le seuil de l'OETH actuellement fixé à 20 salariés en équivalent temps-plein, n'entre pas dans le champ de cette négociation.



INSTITUTIONS

Versement transport imposé aux institutions : 9 fédérations du secteur sanitaire, médico-social et social à but non lucratif (UNAPEI, APAJH, CRF...) s'inquiètent de l'impact budgétaire qu'aura, sur les établissements qu'elles gèrent, l'extension du paiement du versement transport, destiné à financer de nouvelles infrastructures. Cette contribution, jusqu'alors acquittée par les entreprises du secteur lucratif, leur a été étendue en juillet (loi de finances rectificative), après l'abandon de l'écotaxe poids lourds par le gouvernement. Elles dénoncent le détournement, vers des organisations en charge des transports, de grosses sommes, jusque là consacrées à l'accompagnement et aux soins des personnes en difficultés sociales, en situation de handicap ou malades, sans garantie d'une compensation réelle par l'Etat ou les Conseils Généraux.



INSTITUTIONS (suite)

Plan d'Aide EA/ESAT : cinq chantiers ont été définis en 2013 par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) pour structurer l'adaptation et l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap au sein des secteurs protégés et adaptés. trois chantiers sont d'ores et déjà ouverts : 1) temps partiel et séquentiel en ESAT ; 2) identification en ESAT et EA des personnes susceptibles de rejoindre le milieu ordinaire ; 3) référentiel de prestations pour l'accompagnement des travailleurs handicapés. Deux autres chantiers suivront : 1) cadrage des dialogues de gestion ARS/ESAT ; 2) mise en place d'une base de données nationales et d'un guide d'accès à la commande publique. Cinq régions se sont engagées avec l'appui des réseaux nationaux (dont l'APF), des ARS et des DIRECCTE : Alsace, Aquitaine, Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais et Rhône-Alpes.

DROITS ET AUTONOMIE

Les MDPH vont-elles devenir des MDA ?

Le 17 septembre dernier, le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adopté. Parmi ses dispositions en faveur des personnes âgées, l'une envisage de transférer l'instruction de leurs demandes d'aide à domicile en cas de perte d'autonomie aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées qui deviendraient des Maisons Départementales de l'Autonomie. Déjà mises en œuvre dans quelques départements, ces MDA ne seraient pas obligatoirement dotées de moyens humains et matériels proportionnés à l'augmentation du public à traiter, ce qui laisse craindre une dégradation du service rendu aux personnes handicapées. Actuellement, le délai de décision en matière de Prestation de Compensation du Handicap peut atteindre 18 mois.

Guide PCH Aide humaine : la Caisse Natio-

nale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a édité un guide sur le volet « Aide humaine » de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Ce document, complet (80 p.) mais très technique, s'adresse avant tout aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH. Il est toutefois possible de le consulter à la Délégation (format numérique).

Droit au séjour d'une aidante

fin juin, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a reconnu le droit au séjour en France de la sœur marocaine d'une femme paralysée et dépendante, à laquelle elle apporte une aide quotidienne. Le préfet avait refusé de délivrer à l'aidante un titre de séjour « vie privée et familiale » et l'obligeait à quitter le territoire français. La Cour a jugé que l'intéressée « qui s'est rendue en France dans le but d'aider sa sœur et qui réside au domicile de cette dernière, est la mieux à même d'apporter à celle-ci l'assistance requise » et a donc ordonné au préfet de délivrer une carte de séjour « vie privée et familiale » à la sœur aidante.



Discrimination - Extension au web : La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, étend à Internet et aux autres services de communication publique en ligne (dont les réseaux sociaux), la répression de l'incitation à la haine à l'égard de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap. Elle étend ainsi à la communication électronique les sanctions instaurées dans les autres médias. Un volet consacré aux actions de sensibilisation et de prévention concernant les violences faites aux femmes handicapées a été ajouté à la politique de prévention, de réduction et de compensation des handicaps.





AG de l'APF

L'AG de l'APF à Amiens, le 28 juin dernier : plus de 300 acteurs étaient réunis pour ce grand rendez-vous associatif annuel, plus de 400 même puisqu'une dizaine de délégations et une centaine d'adhérents étaient présents « virtuellement » grâce au dispositif internet mis en place : une première pour l'APF !

L'AG 2014 a adopté 5 motions :

- Pour une nouvelle étape de démocratie ensemble : motion d'orientation interne (voir bilan UNEDE ci-dessous)
- 40 ans d'immobilisme pour une France accessible, ça suffit : le dispositif des Ad'ap doit prévoir un délai resserré de 3 ans maximum pour les transports et le cadre bâti, sur l'ensemble du territoire français ; des mesures d'incitations fiscales et des sanctions financières fortement dissuasives ; un dispositif juridique cadré, fiable et non permissif.
- La Conférence Nationale du Handicap 2014 : l'appel des adhérents de l'APF au Président de la République pour la mise en œuvre d'un pacte social en 5 points (voir art. ci-dessous).
- Pour un habitat inclusif, dans un environnement inclusif : accessibilité du logement et de l'environnement, adaptations de l'habitat à la personne, accès à l'ensemble des biens et services de proximité, garanties de possibilités de financement pérennes.
- Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement : une loi qui nous concerne... dans le respect des spécificités de chacun !

Bilan UNEDE : le Comité UNEDE (Une Nouvelle Etape de Démocratie Ensemble) a présenté, lors de l'AG d'Amiens en juin

dernier, le bilan de sa mission vers une nouvelle démocratie à l'APF toujours plus transparente, plus réactive, plus participative. Plus de 1000 adhérents ont répondu à leur enquête. Plus de 75 % d'entre eux considèrent que la raison essentielle de leur adhésion à l'APF est la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille, et plus de 30 % estiment ne pas être suffisamment consultés sur les orientations prises par l'APF. Parmi les nombreuses propositions, arrive en tête le souhait d'une plus grande transparence et une meilleure définition du rôle de chacun.



Conférence Nationale du Handicap (CNH) :

les adhérents de l'APF, réunis en AG, ont lancé un appel au Président de la République en vue de l'adoption d'un « pacte social » à l'égard des personnes en situation de handicap et de leur famille : conférence sociale, stratégie nationale de santé, ordonnances sur l'accessibilité, adaptation de la société au vieillissement, lois de finances... La prochaine CNH doit prendre en compte les demandes oubliées :

- la création du revenu d'existence pour toutes les personnes qui ne peuvent travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, et ce quel que soit leur âge ;
- le financement intégral de tous les moyens de compensation pour tous, en supprimant toutes les barrières d'âge ;
- les moyens nécessaires, stabilisés et pérennes aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées pour qu'elles puissent exercer l'ensemble de leurs missions ;
- la suppression des obstacles à l'accès aux soins (suppression des franchises, CMU-C, accessibilité...) ;
- le recrutement et la formation de tous les auxiliaires de vie scolaire en contrat à durée indéterminée.



Projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : l'APF a adressé aux députés 11 propositions d'amendements en vue des débats qui ont

débuté le 9 septembre :

- La réaffirmation du droit à compensation universelle sans barrière d'âge ;
- La suppression de la barrière d'âge de 75 ans pour les personnes en situation de handicap éligibles avant 60 ans et qui désirent accéder à la prestation de compensation après 75 ans ;
- L'alignement de la condition d'âge sur les règles applicables à l'allocation adulte handicapé ;
- La réaffirmation du statut actuel des GIP MDPH, l'amélioration de leur fonctionnement et le cadrage des MDA (Maison De l'Autonomie) ; l'APF a fait publier, les 9 et 17 septembre, 2 communiqués d'alerte sur le devenir des MDPH ;
- La création des CTCA (CDCA) : Conseil Territoriaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie, conseils locaux de consultation sur le modèle national du CNCPH ;
- Le pilotage national des dispositifs des Aides Techniques par la CNSA ;
- La définition de l'aidant ;
- L'exonération d'impôts sur le revenu du dédommagement de l'aidant familial ;
- La clarification et la simplification du régime juridique des groupements de coopération sociale et médico-sociale ;
- La transposition du dispositif de la personne de confiance dans le CASF (Code de l'Action Sociale des Familles) ;
- Les procédures d'appels à projets.

Résultats élections au Conseil d'Administration de l'APF : du 15 mai au 20 juin 2014, les adhérents de l'APF ont été appelés à voter pour élire 12 administrateurs, soit la moitié des membres du CA. 35 candidats se sont présentés à ce suffrage. Le dépouillement des votes a été effectué le 1er juillet. Ont été élus :

*En tant que personnes atteintes de déficience motrice : Alain ROCHON, Sylvie MOUCHARD, Isabel DA COSTA, Gérard PIC, Morgan LIFANTE, Laëtitia PETITJEAN, Jacques

SAURY, Fabienne LEVASSEUR, Joseph-Louis BARBOSA, Jacques ZEITOUN.

**En tant que membre des familles : Christine BEAUVERGER.

***En tant qu'autre membre : Yvonne DREVET-OLLIER.

Espace Emploi APF : grâce à un dispositif technologique innovant de e-recrutement, l'APF a mis en place



« l'Espace Emploi APF ». Cet outil permet la diffusion d'offres d'emploi dédiées aux personnes en situation de handicap et la mise en ligne de CV. Ce service, ouvert aux adhérents et au grand public en situation de handicap, vise à créer du lien entre ces personnes et les entreprises : diffusion d'offres d'emploi (3600 à ce jour), transmission de candidature sur offre ou spontanée et mise à disposition d'informations sur l'actualité de l'emploi et de la formation. L'accès à cet « Espace Emploi APF » se fait, sur la page d'accueil du site national de l'APF à partir d'un bouton bleu situé dans la barre menu.

Actions de l'APF et de « Ban Public » à l'égard des prisons : l'APF mène régulièrement des actions, tant sur le plan local que national et européen, pour une réelle prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap détenues en prison : accès aux droits, accessibilité, soins, aides humaines, aides techniques..., mais aussi pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent rendre visite à l'un de leurs proches en situation de détention. Avec l'association « Ban Public » (association pour la communication sur l'incarcération en Europe), l'APF a réalisé, en 2013, une enquête auprès de détenus connus par cette association. Les résultats ont confirmé les analyses déjà faites et motivent la poursuite d'une action commune avec « Ban Public ». L'APF espère, avec le concours des Délégations et des Conseils de Région, pouvoir formaliser, dans les prochains mois, une « revendication APF » relative à la situation particulièrement difficile, parfois insoutenable, des personnes handicapées détenues en prison.





Rencontres APF Jeunesse 2015 : découvrez, en images, le rendez-vous jeunesse du printemps 2015, organisé par le Comité National Politique Jeunesse de l'APF (CNPJ), en visionnant leur clip vidéo sur You Tube :

<http://www.youtube.com/watch?v=U-M-ssMwt0>

Les Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de handicap (JNP) 2014 : ces journées se dérouleront les 28, 29 et 30 novembre 2014 à Lyon - Bron sur le thème « Parents d'enfants en situation de handicap et alors ? ». Ce thème sera décliné autour de 4 axes : la vie familiale, la vie de couple, la vie sociale et enfin la vie professionnelle. Les inscriptions sont à faire, avant le 27/10/2014. Site : <http://interparents.blogs.apf.asso.fr/>. Tél. : 01.40.78.69.75.

Le Groupe des Proches prend sa place au sein de l'APF : ce groupe, mis en place en 2012, fait partie de la Commission Nationale Politique de la Famille. Il est compo-

sé de 9 membres, élus pour 3 ans, tous conjoints, frères ou sœurs d'une personne en situation de handicap. La principale mission du groupe est de porter les réflexions et revendications spécifiques aux proches d'une personne en situation de handicap, mais aussi de participer à une meilleure prise en compte des proches au sein de l'association. Pour leur premier mandat, ils ont choisi 4 thèmes de travail : l'aide humaine, l'impact du handicap sur les ressources de la famille, la prise en compte du proche par le monde médical et les mesures de précaution à prendre si le proche disparaît avant la personne en situation de handicap. [courriel : gn.proches@apf.asso.fr ; tél. : 01.40.78.69.75.]

Faire-Face, nouvelle formule : en septembre, le magazine national de l'APF a fait peau neuve. Cette nouvelle formule repose sur un magazine bimestriel de 68 pages auquel est associé un site d'informations www.faire-face.fr.



Découvrez la NOUVELLE FORMULE !
Un magazine bimestriel + un site internet : www.faire-face.fr

[facebook.com/FaireFaceInfos](https://www.facebook.com/FaireFaceInfos)

[@FaireFaceInfos](https://twitter.com/FaireFaceInfos)

INFOS JURIDIQUES

Les outils juridiques pour les personnes en incapacité physique de signer

Ils sont au nombre de 3 mais n'ont pas la même efficacité voire même légalité.

Le tampon : accepté en guise de signature par certains organismes (banques par ex.), ce type de paraphe réalisé à l'aide d'un tampon n'a aucune valeur légale. Il y a donc un risque en cas de litige, car le tampon ne garantit pas l'identité du signataire.

La mise sous protection juridique : cette procédure nécessite qu'il y ait à la fois l'altération des capacités corporelles et mentales de la personne et le besoin pour celle-ci d'être représentée. Ces altérations doivent l'empêcher d'exprimer sa volonté. Ce dispositif est donc limité à certains cas précis.

La procuration ou le mandat : cette formalité permet à une personne, qui conserve sa capacité de décision, de donner le pouvoir à quelqu'un de confiance (famille ou entourage proche), pour faire quelque chose en son nom. La procuration peut être générale ou préciser la nature des actes qu'elle concerne comme par ex. le pouvoir de signer des documents et d'entretenir une correspondance administrative. Dans ce cas, il est recommandé d'avoir au moins deux témoins et un certificat médical attestant de l'incapacité physique de signer et d'écrire.

A noter que, si la personne peut tenir un stylo et apposer même un simple trait, les documents seront considérés comme valablement signés.

INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES



ZOOM SUR L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES HANDICAPEES

Marie-Arlette Carlotti avait confié à Pascal Jacob une mission pour améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées : celui-ci s'est acquitté de cette tâche et a remis à la ministre son rapport qu'il est venu présenter à Rennes, le 16 mai dernier, lors d'une journée co-organisée par le Collectif Handicap 35, le Collectif Inter-associatif Sur la Santé (CISS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ce rapport devrait être suivi d'un certain nombre de décisions prises dans le cadre du prochain Comité Interministériel du handicap.

Parmi les mesures proposées, on peut citer :

- le passage aux urgences est souvent vécu comme catastrophique par les personnes concernées ; le rapport Jacob propose la mise en place d'équipes mobiles d'urgence pluridisciplinaires et la création d'une cellule handicap dans chaque hôpital pour aider les professionnels dans leur travail de soins auprès des personnes handicapées.
- La coordination du travail de soins (création d'un référent du parcours de santé et d'un carnet de santé informatisé)
- Une meilleure formation initiale et continue du personnel soignant
- Un label d'accessibilité aux soins accordés aux cabinets qui auront fait l'objet d'une évaluation externe (absence d'obstacles architecturaux, formation suffisante, matériel adapté, etc.)
- La révision de la tarification des soins car soigner une personne handicapée exige plus de temps.

Veiller à l'accès des personnes handicapées aux campagnes nationales de prévention (gynécologie, éducation thérapeutique, ...).

Le groupe de travail régional de l'ARS sur l'accès aux soins des personnes handicapées a de son côté émis un certain nombre de préconisations dans la suite de la journée du 16 mai :

- Formation particulière des pédiatres et des médecins généralistes au diagnostic précoce du handicap ainsi qu'aux services existants pour la petite enfance (CAPMPS et CMPP). Rôle des associations de personnes handicapées dans l'accompagnement des familles.

- Prévention et dépistage. Beaucoup de personnes handicapées ne profitent pas des actions de prévention et de dépistage faute d'équipement adapté. De ce fait on compte beaucoup plus de cancers du sein ou du colon chez les personnes handicapées que dans la population en général. Il y a donc urgence à déployer les moyens spécifiques nécessaires (mammographie en position assise par exemple)

- Intégrer dans le cursus de formation des personnels de santé un stage dans un milieu de vie de personnes handicapées

Recensement des expériences existantes pour les déployer là où elles sont absentes :

- o Breizh IMC
- o Réseau handident déjà présent sur 14 secteurs
- o Handi access qui recense les professionnels de santé accessibles en fonction du profil de handicap
- o Carnet de santé adapté aux personnes porteuses de troubles cognitifs (une formule de ce type a été labellisée en 2012)

- Développement de l'hospitalisation à domicile, de préférence aux soins en milieu hospitalier quand ce n'est pas nécessaire.



Médecine à deux vitesses

INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Révétons
ce qui fait
avancer
nos villes

Samedi 11
octobre 2014

**journée de
l'accessibilité**

Le
11/10/2014 :
**journée de
l'accessibilité
à Rennes et
dans toute la
France**

Samedi 11 octobre prochain, « Jaccede.com » organise les 4èmes journées de l'accessibilité dans de nombreuses villes de France. Rennes est de la partie ! Durant l'après-midi, des équipes de bénévoles sillonneront les rues de la ville afin d'évaluer l'accessibilité des commerces. Les équipes cherchent encore des renforts ! Si vous souhaitez participer à cette grande journée, inscrivez-vous vite : <http://journee-accessibilite.com>

Trophées Handistar 2014 : la troisième édition des « Trophées Handistar, l'accessibilité pour tous » récompensera jeudi 13 novembre prochain à la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de Rennes, à 19H15, les meilleures initiatives et agencements en matière d'accessibilité pour les

personnes à mobilité réduite. Les 12 enseignes retenues sont :

- « Les Gourmands disent... » à Mordelles (boulangerie)
- « Colombus Café » à Rennes (Coffee shop)
- « La Boucherie d'Olivier » à Saint-Gilles (boucherie, charcuterie, traiteur)
- « Aubépine » à Chantepie (fleuriste)
- « A l'Aize Breizh » à Rennes (magasin de textiles, vaisselle et accessoires bretons)
- « Naïg Coiffure » à Acigné (salon de coiffure)
- « Intermarché » à Chantepie (supermarché)
- « le Loft » à Rennes (café-brasserie, maître restaurateur)
- « Château d'Apigné » au Rheu (hôtel restaurant)
- « Lysadis » à Noyal-Châtillon sur Seiche (jardinerie animalerie de proximité)
- « Librairie Le Failler » à Rennes (librairie)
- « Beauty Success » à Rennes Alma (parfumerie et soins en institut).



Conclusions du forum social du 26 avril 2014 à Chantepie « Comment vivre ensemble avec nos différences ? »

Un forum social dédié à la différence sous toutes ses formes (handicap, origine culturelle, milieu social, orientation sexuelle...) s'est tenu en avril dernier à Chantepie. Il était organisé par l'Association « Bretons Purs Beurs » en collaboration avec l'APF, le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) et l'A.F.A.M. (Association des Femmes Agricultrices du Mali).

Les thèmes abordés au cours du forum étaient liés à la discrimination au travail, au regard de l'autre, à la difficulté d'intégration, à l'accessibilité... La difficulté d'accès aux soins médicaux, au logement et au crédit a aussi été abordée...

Ce forum s'est conclu par la volonté des personnes et associations présentes de mettre en place des actions pour valoriser la différence et prévenir les discriminations. 2 actions ont été décidées :

Action n°1 : Envoyer un courrier au Préfet, au Président du Conseil Général, au Président de Rennes Métropole... signé par « Bretons Purs Beurs », MRAP, APF, AFAM, CHA (Coordination Handicap et Autonomie), Transgénik, Collectif Handicap 35, AEESMR (Association des Élèves, Étudiants et Stagiaires Maliens de Rennes), CDAB (Coordination des Associations de la Diaspora Africaine en Bretagne).

Action n°2 : Étudier l'idée de la création d'un collectif de lutte contre les discriminations en Ille-et-Vilaine.



CAMPAGNE HANDIDON

La campagne a démarré le 15 septembre et va se poursuivre jusqu'au 15 décembre 2014. L'A.P.F. a besoin de trouver de nouvelles ressources ; c'est indispensable pour que nous puissions poursuivre notre combat pour la défense des droits des personnes en situation de handicap. Cette campagne d'appel au don se concrétise par la vente de « ticket-don » à

2 € le ticket (20 € le carnet de 10 tickets). La mobilisation de tous est nécessaire : adhérents, bénévoles, Délégation, établissements et services. Tous les adhérents ont reçu un courrier explicatif et un carnet de tickets. L'implication de chacun est vitale, n'hésitez pas à vous procurer d'autres carnets auprès de la Délégation. Chaque département a son objectif à réaliser, celui de notre Délégation est fixé à 16 000 €, correspondant à la vente de 800 carnets. Le 29 septembre, nous avons déjà récolté le produit de la vente de 173 carnets ! Cet excellent début doit se poursuivre, nous comptons sur vous ! N'oubliez pas : en achetant 1 ticket jeu à 2 € vous soutenez nos actions en ayant la possibilité de gagner des lots intéressants : une voiture, des séjours vacances, des home cinéma, des tablettes numériques...



DONS - Legs, donations, assurances-vie : choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

➔ **Vous avez une question,** un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

➔ **Contactez-nous :**

Délégation APF 35
40, rue Danton
35700 Rennes.
Tél. 02.99.84.26.66



➔ **Demande de documentation gratuite et confidentielle** sur les legs, donations et assurances-vie



A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e) Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M^{lle} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

HOMMAGE A NOTRE AMIE LOUISETTE

Le 13 septembre 2014, Louisettes HERVE, enfin délivrée de tous les maux d'ici-bas, nous a quittés.

Ce jour-là s'est créé un grand vide pour sa famille et ses proches, ainsi que pour tous ceux et celles qui ont eu la chance de la côtoyer.

Au cours de son existence, elle nous a laissé à tous une grande leçon de vie.

Face aux dures épreuves de tous ordres qu'elle a dû subir (chagrins profonds, douleurs physiques intenses), en battante et toujours optimiste, elle a opposé un désir sans fin de progresser, et faire progresser les autres, exemple pour quiconque la fréquentait.

Grâce à son écoute, sa patience, ses conseils, ses divers engagements, son sourire (quoi qu'il advienne), elle a su s'oublier pour penser, avant tout, à ceux et celles qu'elle a aimés, secourus moralement ou aidés au quotidien selon les circonstances.

De tout cœur : GRAND MERCI, LOUISETTE, pour tout le bien que, malgré une modestie incroyable mais tellement naturelle, tu as apporté à chacun de nous.

Nous n'avons pas grand chose à t'offrir en retour sinon notre souhait le plus cher :

« Repose en paix désormais ».

Chantal Gautier, au nom de la Délégation d'Ille et Vilaine.

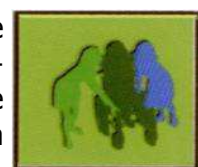


OPERATION PAQUETS CADEAUX – APPEL A TOUS !

L'opération « paquets cadeaux », menée à Cultura, va démarrer le 22 novembre prochain pour se terminer le 27 décembre 2014. Les premières journées se dérouleront les 22, 26 et 29 novembre, puis tous les jours du lundi au samedi inclus en décembre jusqu'au 27 décembre inclus. Les horaires sont les suivants : 10h à 19h par tranches de 2 ou 3 heures. Nous recherchons très activement des bénévoles. Merci de vous inscrire nombreux afin de réussir cette importante opération ressources.

Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.



LES GROUPES RELAIS



Groupe relais Fougères – Tremblay

Le groupe relais Fougères – Tremblay a été réactivé courant Avril 2014, suite à l'es-soufflement bien naturel d'un noyau de 3 adhérents militants qui ont tenu, coûte que coûte, pendant près de 2 ans, une permanence tous les mois à la mairie de Romagné. Ce noyau est constitué de Janick Desroches, Gilbert Cuiller et Patrick Morel.

Pour réactiver et redynamiser ce groupe relais, une réunion a eu lieu le 24 Avril 2014 afin de recenser les divers adhérents du secteur et ceux qui souhaiteraient participer activement aux actions diverses et variées propres à ce groupe relais.

Secteur de compétences :

Le secteur d'activités et de compétences du groupe se calque tout naturellement sur les secteurs des CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordinations), représentant un ensemble de 68 communes.

- CLIC en Marches (communauté de communes de Louvigné du Désert (8 Communes), Communauté de Communes d'Antrain (10 communes), et communauté de communes du Coglès (11 communes)

- CLIC des Trois Cantons (communauté de communes de Fougères (18 Communes), et Communauté de Communes de Saint Aubin du Cormier (11 Communes).

3 pôles d'actions :

-La revendication et la sensibilisation :

Être présent et actif le plus possible sur l'ensemble du secteur, à la fois géographiquement, socialement et politiquement.

Sensibilisation en milieu scolaire (témoignages auprès des élèves et mise en place d'un parcours en fauteuil roulant) : pour cela seront organisées des rencontres avec les chefs d'établissements scolaires, à commencer par ceux du canton d'Antrain. Lors de la prochaine réunion, les kits de sensibilisation seront amenés.

Mise en place de manifestations et autres actions revendicatives dans le but de défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Le groupe relais doit également faire remonter à la Délégation les problèmes d'accessibilité rencontrés sur son secteur et participer dans la mesure du possible à des actions dans d'autres Groupes Relais

-Ressources :

Mise en place d'opérations de collecte de fonds (paquets cadeaux, brioches de l'amitié, récupération et revente de bougies...)

-Loisirs :

Organisation de sorties, promenades, visites...

Des réunions d'équipe seront régulièrement programmées (une par mois). Le but étant d'avancer sur les différents pôles d'actions du groupe relais et de permettre une meilleure coordination entre les actions de la Délégation et celles du groupe relais. La dernière rencontre a eu lieu à la mairie de Romagné, le 18 septembre 2014, de 14h à 16h30.

Nous avons a priori recensé une petite dizaine de personnes prêtes à mettre la main à la pâte, et ce groupe relais regroupe environ une bonne vingtaine d'adhérents et de bénévoles.



LES GROUPES RELAIS (suite)

Groupe relais Fougères – Tremblay (suite)

Des permanences en mairie, localement sont mise en place :

Elles sont tenues par les personnes du groupe relais de Fougères-Tremblay et sont destinées aux personnes en situation de handicap ou des proches qui souhaitent des renseignements en lien avec le handicap.

- Romagné : 5 personnes (le dernier jeudi de chaque mois à partir de 14H00).
- Saint Brice En Coglès : 1 personne.
- Tremblay : 1 personne.

Présences politiques :

Les CLIC sont des antennes locales des MDPH.

Pascal Royer (animateur du groupe relais) a été élu au Conseil d'Administration de deux CLIC : le CLIC en Marches et le CLIC des Trois Cantons. Il relaiera régulièrement les informations en lien avec le handicap transmises lors des réunions au sein des CLIC.

Janick Desroches est présent à la Commission des transports urbains de Fougères.



Groupe relais de Redon

Accessibilité logement :

Infos pour les Redonnais en recherche de

logements adaptés (niveau 3) : les APEA de Redon travaillent actuellement avec Habitat 35 pour la mise en accessibilité de 3 logements neufs sur un lotissement nommé « Chatel Le haut Patis », près de CAP Nord Redon. Ces appartements seront livrés dans 1 à 2 ans.

Contacts : APEA Redon – Stéphane Houeix
– Site : <http://apf.apea.pagesperso-orange.fr/> - Tél. 02.99.72.13.56.



Groupe relais de Vitré

Ces derniers mois, l'activité du groupe relais a été marquée par différents rendez-vous :

- mercredi 25 juin repas à l'ESAT

de Vitré. 30 participants ont profité de ce moment de convivialité. Ce rendez-vous a été l'occasion, pour le groupe relais, de faire le point sur les actions de la délégation et les attentes des adhérent(es) à l'aide d'un questionnaire présenté par Oriane Ribot.

- Samedi 30 Août : Braderie qui a mobilisé 15 bénévoles.

Par ailleurs, cette année comme les autres années, l'équipe de Vitré compte bien s'investir pleinement dans l'opération « Paquets Cadeaux » que va organiser la Délégation au commerce Cultura de Chantepie.

Le groupe relais peut donc faire état d'un dynamisme certain grâce à l'implication de tout un noyau de militantes : Suzanne, Nelly, Marie-Thérèse Chopin et Marie-Thérèse Georgeault.

Le seul point noir reste les relations avec la municipalité : peu de réunions au sujet de l'accessibilité et peu d'enthousiasme de la part des responsables municipaux.

Groupe relais de Saint Malo/Dinard

Sous sa forme actuelle, le groupe relais de Saint-Malo-Dinard existe depuis 4 ans. Une dizaine de personnes participent à ses actions de façon régulière et active :

En 2013-2014, **3 actions de sensibilisation en établissement scolaire**. La prochaine intervention aura lieu au Lycée La Providence ; sur l'ensemble de la journée du 6 octobre, plusieurs intervenants sont prévus en plus de l'A.P.F. (gendarmerie, pompiers, ...).

LES GROUPES RELAIS (suite)



Groupe relais de Saint Malo/Dinard

Sous sa forme actuelle, le groupe relais de Saint-Malo-Dinard existe depuis 4 ans. Une dizaine de personnes participent à ses actions de façon régulière et active :

En 2013-2014, **3 actions de sensibilisation en établissement scolaire**. La prochaine intervention aura lieu au Lycée La Providence ; sur l'ensemble de la journée du 6 octobre, plusieurs intervenants sont prévus en plus de l'A.P.F. (gendarmerie, pompiers, ...).

Accessibilité des lieux publics : sensibilisation et actions revendicatives.

- À Dinard, le 17 mai : manifestation dans la rue piétonne et sur le marché (voir le compte-rendu complet dans le dernier n° de Handizou)

- À Combourg:

** avec l'appui du groupe initiative de la Délégation, action de sensibilisation des commerçants (parcours en fauteuil) : le contact s'est bien fait.

**Rencontres des élus : relations tendues avec le maire qui a quitté la réunion en claquant la porte. Pourtant, il y aurait bien des améliorations à envisager : mairie pas accessible aux PMR, politique du handicap pas adaptée. Pour le maire, l'obstacle financier l'amène à clore toute discussion.

- Courrier en direction des mairies des communes les plus importantes (Saint-Malo, Cancale, Combourg, ...) pour les interroger sur la politique du handicap mise en place et pour demander le nom du correspondant handicap de la commune. Pour le moment, le courrier n'a pas reçu de réponse.

Activité de loisirs : un repas convivial chaque année

Opérations ressources : une activité très « rentable » : l'opération « Paquets cadeaux » dans la galerie marchande de Cultura dans la période de Noël, de la fête des mères et de la fête des pères. À cela s'ajoute, la braderie du mois d'août qui, cette année, a été largement « arrosée » le matin mais qui, malgré cela, a donné un bon résultat.

L'articulation avec le C.D. et la Délégation se fait bien : l'animateur du groupe relais est également membre du C.D. et représentant régional de l'A.P.F. : les membres du groupe relais peuvent, de cette façon, se tenir au courant de l'actualité de l'A.P.F. Par ailleurs, la Délégation apporte son appui quand cela est nécessaire (intervention de salariés et de militants).

La visibilité de l'A.P.F. sur St-Malo-Dinard : Le groupe répond aux sollicitations des médias : relations régulières avec la correspondante locale du journal Ouest France, interviews dans une radio locale. Mais, le groupe relais est surtout visible lors de l'opération paquets cadeaux à Cultura et le jour du forum des associations en septembre. Les membres du groupe relais aimeraient accroître cette visibilité en trouvant des idées d'un rendez-vous mensuel qui tienne compte des moyens humains limités dont dispose le groupe relais. Une hypothèse est évoquée : susciter la mise en place d'un forum du handicap début 2015 à l'occasion des 10 ans de la loi de 2005. Ce pourrait être l'occasion de nouer des liens avec d'autres associations représentatives du monde du handicap (les tentatives dans ce sens n'ont pas été fructueuses jusqu'à présent).

Deux rendez-vous mensuels du groupe relais à Saint-Malo : le 2ème jeudi de chaque mois à la maison de la famille et le 4ème mardi de chaque mois au SESSD A.P.F. Toute personne intéressée par l'activité de ce groupe peut venir participer à ces réunions. Contact : 06 99 04 13 22.

Renouvellement du Conseil Départemental



Dans quelques mois (janvier 2015), vous allez élire le prochain Conseil Départemental. Dans l'immédiat, vous devez vous demander :

« Est-ce que je me porte candidat ? »

« Est-ce que je souhaite siéger dans cette instance ? »

Ne balayez pas trop vite cette idée : laissez-la au contraire faire son chemin dans votre tête.

Ce n'est pas en effet un engagement si important que cela (une réunion par mois) et chacun contribue à sa mesure aux missions que le Conseil Départemental doit remplir.

Et par ailleurs, pour que la démocratie fonctionne correctement, il faut que cette assemblée représente bien l'ensemble des adhérents du département. C'est pour cette raison que votre présence au sein du Conseil Départemental peut être importante ; c'est en effet un moyen de faire entendre votre voix, votre point de vue et celui des autres adhérents de l'A.P.F.

N'hésitez pas à contacter la Délégation, demandez à rencontrer un élu du Conseil Départemental actuel pour mieux connaître le fonctionnement de cette instance. Vous pouvez même demander à participer comme simple invité à l'une des prochaines réunions : ce sera peut-être le meilleur moyen de vous faire une opinion.

Bref, nous vous attendons car nous avons besoin de vous.

Jean-Yves Le Houëzec, Représentant suppléant du Conseil Départemental

FLASH 35—RENDEZ-VOUS D'ACTEURS



Au printemps la Délégation a mis en place ces rendez-vous d'acteurs (militants, bénévoles salariés) qui, au cours de 3 réunions, ont permis à une dizaine de personnes à chaque fois, de débattre autour de sujets d'actualités comme l'accessibilité et l'évolution de l'organisation de l'association, dans une ambiance conviviale.

Pour le trimestre qui vient, ces rendez-vous sont reconduits, à raison d'un mercredi après-midi par mois, de 14h00 à

16h30.

La porte de la Délégation est largement ouverte à ceux qui souhaitent s'informer sur les actualités de la Délégation et débattre librement de questions ponctuelles.

Chaque réunion sera aussi l'occasion de développer de façon plus approfondie un thème particulier :

- ◇ Mercredi 19 novembre : les nouvelles mesures concernant la mise en accessibilité de l'espace public (Ad'AP) ; les CLIC et les MDPH : votre niveau de satisfaction.
- ◇ Mercredi 17 Décembre : réorganisation de la Délégation ; suite des dossiers abordés lors de la précédente rencontre.



LE GROUPE INITIATIVE (GI) DE LA DD

Le GI de la Délégation APF d'Ille & Vilaine dirige ses actions sur 4 axes principaux :

La sensibilisation en milieu scolaire : présenter l'APF et ses revendications, transmettre son vécu au détour de questions posées par les élèves.

La rencontre des élus locaux : défendre la position de l'APF, interroger les élus sur leurs travaux de mise en accessibilité, échanger avec les commerçants de la commune sur leur niveau d'accessibilité.

Les dossiers particuliers (accessibilité...) : comprendre une situation d'injustice, formuler un argumentaire défensif à l'aide de l'expertise d'usage, de textes juridiques, de la posture de l'APF.

Les rencontres STAR/Handistar : collecter les doléances des adhérents à propos de ces services, convaincre ces deux sociétés de transports de faire évoluer leur offre pour proposer un service plus performant pour les personnes en situation de handicap.

Le groupe a pris de l'ampleur en passant de 18 membres en juin 2013 à 25 membres en juin 2014. Il est coordonné par Cécile Cottebrune-Débats, chargée de missions, salariée de la Délégation. Il se réunit une fois par mois.

Pour les interventions en milieu scolaire, le GI utilise désormais des livrets créés pour le groupe afin de mettre en œuvre ces interventions. Leur nombre s'est multiplié cette année avec environ 15 rencontres sur tout le département. La majorité des interventions a eu lieu auprès de lycéens et d'élèves en BTS.

En matière d'accessibilité, 4 mobilisations collectives ont été menées avec la présence du GI : 2 journées « Accéder7exister » à Chateaubourg et à Combourg et 2 mobilisations pour les Ad'ap et l'avenir de la loi de 2005 pour l'accessibilité. En 2014/2015, le GI veut améliorer la communication autour du baromètre accessibilité départemental et s'en servir comme support lors des prochaines rencontres d'élus et lors des manifestations.

Les rencontres APF/Handistar associent désormais la STAR. Les thèmes abordés ont été : les trimobiles, les déambulateurs, les réservations à 7 jours, les retards, les listes d'attente, le changement de public d'utilisateurs.

Bouge les Lignes !



LE SITE DE VOTRE DELEGATION : www.apf35.com

Une adresse à retenir et surtout à visiter : www.apf35.com ! En complément de votre bulletin Han'dizou, le site internet de votre délégation vous informe régulièrement des actions et activités de l'APF en Ille et Vilaine : mobilisation, manifestations, opérations ressources, agenda des sorties, activités des groupes... Vous y retrouverez des documents inédits, les archives du bulletin départemental, des témoignages et portraits d'acteurs de la délégation...

N'hésitez-pas à y faire un tour, à nous écrire, à proposer des articles à y publier... Aidez-nous à faire bouger les lignes de notre site ! L'équipe d'Han'dizou, magistralement soutenue par notre webmaster bénévole, Michel Lutz, reste à l'écoute de vos réactions et suggestions. A vos claviers !!!





DEMANDEZ LE PROGRAMME!

**AGENDA
DES
PROCHAINES
SORTIES**

En octobre :

- ◆ Restauration bowling à Cap Malo (le 9)
- ◆ Atelier Art Plastiques (les 10 et 24)
- ◆ Crêperie « Epi de blé » (le 17)
- ◆ Journée « Saveur d'automne » à La Selle Gueraise (le 22)



- ◆ Découverte des Champs Libres (le 31).

Un baby-foot a été installé à l'accueil et reste à la disposition de chacun.

Pour toutes infos, contacter Stéphanie André, animatrice du groupe loisirs de la délégation (tél. 02.99.84.26.66.)



Les rendez-vous de la Cafète...

Les ateliers des mercredis de 14H00 à 16H30/17H00 :

Ateliers décoration : pour continuer l'action de la décoration des locaux de l'APF, rendre le lieu plus agréable et plus vivant, pour créer un espace de vie convivial... Rire, discuter, créer...

L'équipe de l'an passé, accompagnée de Nicole Jarno et Laura Crombez,

vous propose un temps de rencontres, certains mercredis après-midi de 14h à 17h, pour des activités diverses et variées, par thèmes et en fonction des saisons et des fêtes !

N'hésitez pas à apporter vos idées, suggestions, matériels... Et votre bonne humeur !

- 24 Septembre : sortie au Parc de Maurepas pour ramasser des feuilles, des branches...
- 1er Octobre : l'automne. Fabrication et mise en place de la décoration.
- 15 Octobre : atelier "décoration de table" pour le vernissage de l'exposition peinture de l'atelier arts plastiques de la Délégation.
- 29 Octobre : Halloween. Confection de décorations : citrouilles, chapeaux, balais.. à rajouter à la décoration d'automne.
- 12 Novembre : Noël. Préparation de décorations de Noël, apportez des idées, du matériel.
- 19 Novembre : Noël. Fabrication de décorations de Noël.
- 26 Novembre : Noël : Installation décorations de Noël.

Autres ateliers : un atelier « pâtisserie » ou « arts créatifs » doit être reconduit, un mercredi sur deux, à la Délégation.



Pour toutes ces activités, inscrivez-vous auprès de Franck à l'accueil ou au 02.99.84.26.66

L'Accueil du Jeudi :

Le groupe a décidé de diversifier son accueil en proposant régulièrement aux adhérents des animations saisonnières ou thématiques : après un galop d'essai réussi depuis mars dernier (atelier masques, crêpes de Mardi-Gras, chocolats de Pâques, film, atelier déco, loto...), le groupe a fait sa rentrée et vous propose pour ce dernier trimestre :

- ◆ Jeudi 9 Octobre : location d'un film
- ◆ Jeudi 13 Novembre : Voyage au Sénégal
- ◆ Jeudi 11 Décembre : pâtisserie

N'hésitez pas à contacter la Délégation ou l'agenda mis en ligne sur le site www.apf35.com (onglet « agenda » colonne de gauche sur la page d'accueil) pour connaître le programme détaillé.

Groupe Loisirs

Un séjour a été organisé à Bouin, en Vendée, du 1er au 6 septembre 2014.

L'atelier d'arts plastiques a réalisé une sculpture qui a été terminée en interactivité avec le public lors du forum des associations le 14 septembre dernier. L'atelier va se poursuivre un vendredi sur deux à la Délégation (*inscriptions auprès de Stéphanie au 02.99.84.26.66*).



INVITATION

Atelier Arts Plastiques : le vendredi 24 octobre 2014, de 16h à 18h à la Délégation, aura lieu le **vernissage de l'exposition peinture**. Inscrivez-vous vite auprès de la Délégation pour partager ce temps d'échanges et de convivialité autour d'un pot !



BRADERIES

La braderie de St-Malo du 10 août 2014 a rapporté un bénéfice net de 5 831,42 € (- 1 000 € par rapport à 2013). 56 bénévoles étaient présents malgré une météo peu clémente.

La braderie de Vitré, le 30 août 2014, a rapporté un bénéfice net de 999,15 € (+ 337.79 € de plus qu'en 2013). 23 bénévoles étaient présents.

De nombreux bénévoles étaient présents aux 2 braderies. Un grand Merci à tous !

Les bénéfices de ces opérations sont totalement affectés aux activités loisirs et permettent la prise en charge du surcoût lié à l'accompagnement, atténuant ainsi la participation demandée à nos adhérents.

Les prochaines braderies auront lieu le 19 octobre 2014, Halle Martenot à Rennes et le 29 novembre 2014, Salle Albert Ory à Rennes.

REMISE DE CHEQUE

Samedi 20 septembre 2014, a eu lieu la remise d'un chèque de 3000 € par la BPO (Banque Populaire de l'Ouest) à la Délégation APF d'Ille et Vilaine. Ce don servira à couvrir, en partie, les frais d'acquisition, par la Délégation, d'un nouveau vélo adapté. L'activité cyclo pourra ainsi continuer à se développer.



VOTEZ POUR VOTRE DELEGATION APF

« Vous souhaitez soutenir notre association APF et, ainsi, tenter de nous faire **gagner 5000 euros** ? Au 31 octobre, l'association qui aura totalisé le nombre maximum de votes remportera le concours.

Une seule chose à faire, rendez-vous sur cette page : <http://www.recyclivre.com/jeux> et suivez les instructions.

À vos marques ? Prêts ? Cliquez !

Pour augmenter nos chances de gagner, partagez, invitez et tissez au maximum ! »

JOURNÉE DECOUVERTE DU 8 JUILLET 2014 A POUL-FÉTAN (56)



Pour notre dernière sortie avant les vacances, voici 23 gais lurons qui s'en vont à la campagne sur les traces des familles paysannes d'antan. Le soleil n'est pas encore au rendez-vous mais bon... la bonne humeur sera de mise j'imagine.

Tout se passe bien jusqu'à l'arrivée. Mais là... confrontation avec les premiers obstacles. Pour atteindre le village d'antan, il y a une descente plutôt raide pour les personnes en fauteuil et les bras musclés de nos braves hommes bénévoles sont fort appréciés. Dans le village, un autre gros souci se présente : la chaumière qui fait office de restaurant n'est pas accessible aux fauteuils (2 hautes marches). Toutefois, grâce à l'ingéniosité des hommes du groupe, une solution est trouvée qui, alliée à leurs muscles vaillants, vont permettre de franchir l'obstacle avec brio. Un GRAND MERCI et BRAVO aux 2 René, à Patrick, à Francis et à notre chauffeur Jean-François.

Nous voici enfin casés autour d'une grande table dans cette chaumière typique, sombre car les fenêtres sont étroites, mais chaleureuse. Des photos sépia au mur, des meubles anciens, un tourniquet de cuillères en buis au dessus de la table... nous voici transportés dans une autre époque !

Notre amie Brigitte nous a gentiment offert l'apéritif à l'occasion de son anniversaire. Notre chauffeur, Jean-François, a aussitôt accompagné à la flûte le « Joyeux anniversaire » traditionnel, à la grande joie de Brigitte.

Au menu, des mets de nos aïeux : une terrine du terroir, une soupe aux petits pois, une potée bretonne... servis par des hôtes en costume d'époque. Une ambiance bon enfant et joyeuse, animée par des airs de flûte et des chants initiés par Jean-François, infatigable !

A la fin du repas, nos hommes ont dû réitérer les grandes manœuvres mais, cette fois, en marche arrière... l'expérience en plus !

Nous voilà donc partis à la découverte de ce village aux chaumières en toit de chaume. Nous marchons sur les traces de familles paysannes du 16ème siècle, période où le village s'est construit, sur le haut d'un vallon encaissé dominant la vallée du Blavet dans le sud Bretagne. Aujourd'hui, en plus des habitats d'époque reconstitués ou rénovés, de nombreuses animations font revivre le quotidien des paysans de la Basse-Bretagne du 19ème siècle.

Poul Fétan, en Breton, signifie « le lavoir de la fontaine ». C'est la présence de plusieurs sources qui, dès le 16ème siècle, a permis l'implantation des premières fermes. Ce village de paysans abrite également des artisans, notamment un tisserand et un maçon.

Les habitants du village vivaient quasiment en autarcie, consommant les céréales qu'ils cultivaient et fabriquant eux-mêmes leurs vêtements et outils. Néanmoins, les paysans ne vivaient pas repliés au village ; les occasions sont en effet nombreuses de sortir du village (marchés, foires et fêtes) ou au contraire de recevoir des visiteurs (mariages et grands travaux) et les colporteurs apportent marchandises et nouvelles.

La vie quotidienne des paysans bretons vers 1850 est placée sous le signe du travail. Cela n'exclut pas, toutefois, les moments de convivialité et de partage. Toutes les occasions sont bonnes pour s'évader d'un quotidien souvent rude, même les grands travaux des champs sont prétextes à des concours entre jeunes hommes désireux de faire montre de leur force.

C'est principalement lors des pardons et fêtes paroissiales que se pratiquent les jeux traditionnels. Ils n'étaient pourtant pas toujours bien vus par l'Eglise qui dénonçait les débordements mais qui, surtout, craignait que leurs ouailles soient distraites des pratiques religieuses.



JOURNEE DECOUVERTE A POUL-FETAN (suite)



Nous nous dirigeons vers le lavoir où nous attendent 3 lavandières qui n'arrêtent pas de caqueter tout en ra-

contant l'histoire de ce dur labeur. Pour ces femmes, qui contrairement aux hommes ne jouissent d'aucun loisir, le lavoir devient vite un lieu de rencontre vers lequel convergent tous les cancans du village ou du quartier, lieu où les langues s'actionnent aussi vives que les battoirs, lieu enfin où se tisse une complicité, où se noue une solidarité de cette population accoutumée aux malheurs. Les lavandières ne mâchent pas leurs mots : pour un oui ou pour un non, ce sont des ragots et potins à n'en plus finir, chacune y met son grain de sel. Si bien que l'endroit ressemble aussi parfois à une véritable basse-cour où viennent caqueter celles que, bientôt, on appellera les « poules d'eau ». Heureusement, les chants résonnent souvent, comme sur le pont d'un bateau, pour se donner de l'ardeur à l'ouvrage. Il faut dire que les conditions de travail y étaient très pénibles, abîmant les mains plongées dans l'eau froide et parfois glacée l'hiver. Pour l'heure, nos lavandières comédiennes, peut être fatiguées, demandent des volontaires pour battre et tordre le linge. André, un de nos bénévoles, est toujours partant pour aider. Et le voilà qui tape, tape, tape, tout en caquetant aussi puis tord le linge avec la lavandière. Ah bravo André, tu te débrouilles pas si mal que ça. Si la machine à laver tombe en panne, je pense que ta femme n'oubliera pas ce passage au lavoir !

Plus loin, sous un hangar, nous assistons à la fabrication du beurre, à la baratte. A l'époque, la production laitière étant faible et le cheptel réduit, le barattage ne s'effectue qu'une à deux fois par semaine. Ce jour là, la femme se lève plus tôt pour « baratter » avant de s'atteler aux autres tâches (soins aux animaux, repas, traite...). Elle utilise une baratte à pilon en bois ou en terre cuite. Les

paysannes vendent leur beurre, décoré selon un motif qui les distingue, sur les marchés. Pour rendre leur beurre plus jaune, donc plus attractif, elles ajoutent parfois des orties dans la baratte. L'origine du beurre salé en Bretagne vient de l'exemption de la gabelle (impôt sur le sel) obtenue comme privilège, par Anne de Bretagne, lors du mariage de sa fille Claude avec François 1er.

Dans l'écurie, une jeune fermière nous présente « Danseur » un postier breton, normalement préposé au broyage de l'ajonc. Elle entraîne « Danseur » vers le manège en bois, tout en nous parlant de la race « Postier Breton » et nous expliquant la gestion de la lande autrefois. Mais une fois le cheval attelé au manège qui actionne le broyeur à lande, celui-ci décide de faire sa forte tête et s'arrête après un unique demi-tour, puis, après maintes sollicitations, il s'arrête définitivement après un ultime quart de tour : plus têtue qu'un âne, l'animal ! Ce sont des enfants spectateurs qui sont mis à contribution pour faire tourner le manège et broyer la lande.

L'heure du départ va bientôt sonner et nous ne pourrons assister aux autres animations proposées : découverte de l'alimentation, travail du chanvre, filage, tissage, teinture, repassage de coiffes et quelques expositions libres (costumes, exposition sur la langue bretonne, cellier en 1850...) que quelques-uns(es) ont pu toutefois admirer tandis que « Danseur » faisait des siennes.

Après cette journée bien remplie, que le soleil a égayée de ses rayons lors de notre visite, voici le moment aussi de se quitter pour quelques mois. Ce fut, encore une fois, une année pleine de bonne humeur, de découvertes, de gentillesse, d'entraide, de rires, bref un très bon cru 2014. Bonnes vacances à chacun d'entre vous et à la rentrée pour de nouvelles aventures.

Elisabeth Renaud.



SPORTS - CULTURE - LOISIRS

ENQUETE DE SATISFACTION HAN'DIZOU



En décembre dernier, l'Equipe Han'dizou a proposé, lors de l'Assemblée Départementale, un questionnaire de satisfaction portant sur le bulletin départemental Han'dizou. Ce questionnaire a ensuite été mis en ligne, jusqu'en mars dernier, sur le site www.apf35.com. Les seuls questionnaires complétés sont les 55 recueillis lors de l'AD. Leur analyse donnent les résultats suivants :

Les lecteurs sondés : Parité respectée, plus de la moitié a plus de 55 ans, les 2/3 sont en situation de handicap et habitent Rennes Métropole.

La lecture d'Handizou : Les $\frac{3}{4}$ lisent à chaque parution, les 2/3 en entier.

Les rubriques lues : Les plus lues sont les actualités (infos nationales ou locales traitant du handicap et actus APF). Les moins lues

sont les pages sports, loisirs et culture et les rubriques ponctuelles (poèmes, coutumes). Ce dernier résultat est toutefois à moduler car ces pages sont lues au moins « souvent » par plus des 2/3.

Rythme : Les 4/5 jugent satisfaisante la parution trimestrielle et utile le numéro spécial. Opinion globale : Opinion très favorable dans l'ensemble sur la forme et le fond. Les meilleures appréciations concernent une meilleure connaissance de l'actualité de l'APF et de notre Délégation. Les rares avis défavorables (entre 1 et 3) touchent la présentation (1), le format (2), la longueur des articles (2), les photos et illustrations (3), la fiabilité des infos (1).

Les attentes : Les 2/3 sont intéressés par la version numérique du bulletin et plus d'1/3 (18) par une version audio. Les rubriques davantage souhaitées sont : témoignages familles et adhérents et portraits d'acteurs de la DD (2/3), infos pratiques (1/2) et divertissement (1/3). Autres suggestions : droits des PH.

Thèmes souhaités pour un N°Spécial : Les différents matériels et aménagements ; le bénévolat hors du foyer ; l'accueil et les places en centres adaptés ; l'accessibilité ; le rôle de l'ARS ; la sécurité routière ; les structures médicales et paramédicales sur Rennes métropole ; la place de la famille d'accueil.

Loisirs et Tourisme

ERRATUM

Voici **le petit train touristique de Fougères** dont l'accessibilité aux personnes en situation de handicap a été récompensée, le 19 mai dernier, par le trophée du tourisme adapté (prix d'innovation), décerné par le Comité Départemental du Tourisme. La photo qui illustre l'article publié dans le précédent numéro d'Handizou représentait un autre petit train du département. Nous vous prions de nous en excuser.



SPORTS - CULTURE - LOISIRS

Loisirs et Tourisme



Tourisme - Label régionalisé

Le label « Tourisme et Handicaps » va être décentralisé et confié aux régions. A titre expérimental, une dizaine d'entre elles, dont le Centre et Languedoc-Roussillon, va, dès le 11 septembre, instruire les demandes et délivrer les labels qui ne passeront donc plus en commission nationale. Ce processus, plus proche de la réalité de terrain, devrait fortement alléger les démarches

et raccourcir les délais. L'Association Tourisme et Handicaps serait, à terme, chargée d'assurer la promotion du label.

Chorale

La chorale "Les Baladins de l'Ille" donnera son concert le Dimanche 12 Octobre à 16h à l'église St Joseph, à Rennes.



Sports - Sports - Sports



Handibasket - Les féminines 8ème du Mondial

L'équipe de France féminine de handibasket termine à la 8ème place des 12 nations participantes au championnat du monde qui s'est déroulé à Toronto (Canada) fin juin. Elles ont notamment battu les Mexicaines et les Péruviennes. Le tournoi a été remporté par les Canadiennes, qui ont vaincu les Allemandes en finale. Si l'équipe féminine de handibasket s'est qualifiée pour ce championnat du monde, l'équipe de France masculine n'a pas été sélectionnée pour participer à la même compétition mondiale qui s'est déroulée, début juillet, en Corée.

Un statut du sportif : mi-septembre, une mission d'étude a été chargée d'élaborer un statut protecteur pour les sportifs professionnels ou de haut-niveau. Si aucun handisportif

ou représentant des fédérations handisport et sport adapté participe à la mission, la Fédération Française Handisport devrait toutefois être auditionnée.

Invictus Games : la France a obtenu 20 médailles dont 10 en or au terme des premiers Invictus Games qui rassemblaient à Londres 400 militaires handicapés, blessés de guerre ou en service, provenant de 14 pays, en septembre dernier. Salami Abdou a remporté l'or en rameur endurance ainsi que l'argent en 400m open et rameur sprint. De l'or également pour Alain Akakpo, pour le 100m et le 200m hommes ambulant IT3, de même que Roger Hoyoux en rameur sprint, Philippe Robert dans le 100m ambulant IT2, David Travadon pour le 1500m hommes ambulant IT3 et Franck Robin en handbike chrono et endurance.



SPORTS - CULTURE - LOISIRS

Culture et Poésie



En 2013, l'atelier d'écriture, mis en place dans le cadre des activités proposées par la DD35, a édité, en fin d'année, un recueil intitulé « Bouger les lignes » et dont la préface empruntée à Erwan Le Boloc'h résume très bien l'esprit et le contenu : « Ici on n'avait pas les mêmes idées, ici on a pu s'exprimer en liberté ». Nous avons décidé de publier, au fil des bulletins trimestriels d'Handizou, des extraits de ce recueil réalisé par les adhérents de cet atelier. Ce trimestre, voici « Alexandro, la divinité des rêves » de Roselyne.

ALEXANDRO LA DIVINITE DES RÊVES : le grand Alexandro, éternelle divinité chinoise, avait un air sage avec des yeux noirs, un chignon et une barbe noire finement taillée. En se tenant modestement avec sa vieille canne en bois l'ensemble de son être paraissait doux et affectueux. Dans son kimono jaune à bordure orange, fermé par une ceinture rouge, il avait une apparence fantomatique.

Cette divinité avait pour mission de faire en sorte que les songes des enfants soient merveilleux et cela lui vidait la tête. Son obsession et ses espoirs étaient de contrecarrer les mauvaises intentions du Roi des cauchemars. Ce dernier était un gros ectoplasme hideux, bouffi, d'un vert crasseux à l'apparence vaguement humaine. Quand il créait des cauchemars dans le songe des enfants, il se nourrissait de leurs peurs et de leurs angoisses. Plus il s'en nourrissait et plus il grossissait.

Quand les enfants faisaient de mauvais rêves, Alexandro venait avaler les cauchemars. Les enfants en étaient débarrassés et ainsi il faisait perdre au Roi des cauchemars de sa force et de sa superbe. A l'aube, une fois le devoir accompli, il rentrait au paradis où il vivait, non pas pour dormir mais pour se repasser les cauchemars qu'il avait avalés. Car dans son ventre les cauchemars de violence, de cruauté et d'érotisme continuaient à vivre et à évoluer. En les revivant il les détruisait pour de bon. Une fois les cauchemars disparus, ainsi que les images détruites, la divinité Alexandro repartait pour une nuit de travail. Et c'est ainsi que les nuits de la divinité chinoise continuèrent de siècle en siècle à faire le bonheur des enfants.

Roselyne Bourillon.

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui de janvier-février-mars 2015, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le 15 décembre 2014.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.
Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard,
Tel : 02 99 84 26 66

A LIRE...

MANU D'AMOUR de Christine Lemoine, adhérente APF d'Ille & Vilaine : cet ouvrage autobiographique est le vibrant témoignage de la maman de Manu, enfant polyhandicapé, aujourd'hui âgé de 27 ans. [Paru aux éditions Yellow Concept St Suliac, 18 € dont 5 € par livre vendu reviendront à la cause de Gwendal (Iffendic)].

Retrouvez plus d'infos sur www.apf35.fr.

« **Le handicap... Quelle chance !** » de Bernard Lafaye, adhérent APF du Gard (Nîmes) : voici l'autobiographie d'un homme de 62 ans, handicapé moteur de naissance, courageux, combattif et qui sait garder son sens de l'humour. Un ouvrage qualifié de nécessaire, à lire pour oublier ses petites douleurs... [17 € + 3 € de frais de port - Editions Scripta - <http://mon-livre.chez-alice.fr/>]